



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 27 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 avril 2023 à 18H30

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Daniel VAUZEILLES.

Absents excusés : Sylvain CREGUT (pouvoir donné à Amélie PANCRACIO), Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes rendus des deux dernières réunions
- Désignation d'un secrétaire de séance
- DSP CAMPING LES BOMBES
- Adressage
- Dossier Mairie
- Convention pluriannuelle GAEC de SURAIN
- SMGF
- Devis
- Adhésion Terres Romanes d'Auvergne
- Protection des données : horodateurs
- Vente de bois : ouverture des plis
- Questions diverses

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DEUX DERNIERES REUNIONS

Les comptes rendus des deux dernières réunions ont été approuvés, aucune remarque n'a été formulée.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Baptiste SIMON a été élu secrétaire de séance.

3. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CAMPING LES BOMBES (DSP)

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du dossier et indique que les candidats prévus ont été auditionnés **le mercredi 6 avril à partir de 14H30**.

- **SARL CAMPING LES BOMBES** : M et Mme BERTHELEMY
- **SAS HOLDING VICTORIA** : Monsieur Pierre SIMON st son collaborateur (visioconférence et présentiel)
- **ALPHA CAMPING**

Le rapport d'analyse a été reçu suite aux auditions de la part du Cabinet JUILLARD.

Un courrier a été adressé à la Sous-Préfecture d'Issoire afin d'obtenir des informations avant toute prise de décision (faisabilité des dossiers proposés par les candidats par rapport au nouveau PPRI en projet). Des différences significatives existent quant au nombre de locatifs installés et aux travaux envisagés.

Les questions suivantes ont notamment été posées à la Sous-Préfecture :

- les emplacements à privilégier/éviter pour l'implantation de nouveaux RML/HLL ;
- les préconisations à envisager (installations sur pilotis, surélévation...) ;
- les contraintes pour certains espaces (extension de bâtiments existants, création de terrasse, couverture possible de la piscine, etc.) ;
- toute autre information utile pour les candidats en lien avec la modification du PPRI.

Une phase de négociation est à prévoir ensuite.

4. ADRESSAGE

Monsieur le Maire précise que **la démarche avec l'entreprise SIGNA** devrait démarrer les 15, 16 et 17 mai (proposition Signa). A l'unanimité, le Conseil Municipal **préfère décaler l'accompagnement de Signa au mois de Juin 2023**. Une nouvelle date sera définie avec l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que la personne en charge chez Signa Concept **devra être accompagnée d'un élu ou d'un agent qui connaît bien le terrain**. Des équipes devront donc être constituées.

Au Lac, au Bourg et à Varennes, il s'agira de vérifier les numéros d'habitation fournis par La Poste dans un fichier antérieur, car des erreurs sont présentes. Il conviendra certainement de rajouter des **numéros ou des adresses manquantes et peut-être de faire d'autres corrections** (nouveaux arrivants...).

Certains numéros ayant déjà été transmis aux habitants, aucun numéro ne sera supprimé.

Dans les hameaux, il s'agira de créer un **fichier d'adresses et de définir des numéros**, sur la base des noms de rues trouvés en commission adressage et transmis à Signa.

Une délibération devra par la suite être rédigée pour les noms des voies, **une fois qu'il sera certain qu'il n'y a pas de doublon, ou de problème dans les noms définis** (similarités, risques de confusion...). **Un travail ce sujet devra être fait en commission à réception du rapport de Signa**. Un arrêté de numérotation devra ensuite être établi.

Dans tous les cas, Monsieur le Maire précise **qu'il serait idéal de récupérer en même temps les noms des personnes habitantes**, en vue des courriers futurs à envoyer. Des fichiers papiers seront remis à cet effet à chaque élu en charge d'accompagner Signa.

Signa prendra en même temps **les points GPS** afin que nous puissions les transmettre, en fin de démarche, sur la base informatique nationale.

5. DOSSIER MAIRIE

Monsieur le Maire précise que la demande de permis de construire devrait être déposée rapidement par l'architecte (Mme Sandrine POITRENAUD). Des échanges ont déjà eu lieu avec la DDT et les ABF.

Il serait intéressant que l'architecte vienne présenter le projet lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait un point sur les financements obtenus à ce jour :

- **FOND VERT : accord reçu** : subvention maximum 170.000 euros sur dépenses prévisionnelles déposées (867.856 euros).
- **FIC** : 108.725 euros demandés, dont 28.725 de bonus énergie (*sous condition énergétique*).
- **DETR : commission le 5 mai 2023** (245.689 euros sollicités).
- **CONSEIL REGIONAL : commission le 15 mai 2023** (153.450 euros, base dossier 2022 antérieur – pas de nouveau dépôt de dossier en 2023 possible).

Les travaux pourraient démarrer en octobre ou novembre, à confirmer en fonction de la date d'obtention du permis de construire et donc du dépôt de la demande.

Si le projet se fait, la Maison des Associations pourrait accueillir les bureaux de la Mairie pendant la durée des travaux.

Monsieur le Maire indique que des enveloppes de financement ont été créées à la COM COM sur de nouvelles thématiques, dont l'accessibilité. Cette dernière pourrait être sollicité pour compléter les financements obtenus le cas échéant.

6. CONVENTION PLURIANNUELLE GAEC DE SURAIN

Madame Estel BOUCHE précise que Monsieur Philippe BEAL a décidé de cesser son activité et abandonne sa part à SURAIN.

Monsieur Jean Bourdon prendra le relai pour une partie et Monsieur Frédéric ROUX sur une autre partie. Le fermage a été augmenté et a été calé sur les tarifs des autres conventions existantes (Montmie, etc).

Une nouvelle convention a aussi été préparée pour Monsieur MORIN, pour une petite parcelle (section la Guieze).

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces nouvelles conventions.**

Monsieur le Maire évoque l'incendie de la maison de Monsieur BOURDON. Ce dernier a refusé d'aller à l'hôtel et ne souhaite pas quitter le lieu à Surain. La commune a accepté l'installation d'un logement léger d'urgence temporaire sur place en attendant qu'une solution soit trouvée.

7. SMGF

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de la précédente réunion de ne pas rattacher de parcelle au SMGF (proposition ONF). Une réunion du SMGF doit avoir lieu afin que ses membres se prononcent sur la dissolution ou le maintien du SMGF. Le foncier reste payable.

8. DEVIS

• BORNES DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire indique que des devis ont été demandés afin que soit chiffrée l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique sur la commune.

- **Devis BIGLER** : 1 borne avec compteur et armoire spécialisée, pose et paramétrage, mise en service, contrat de maintenance 3 ans et visite préventive annuelle : **10.350, 84 € TTC**

Pour rappel : devis EAIA étudié lors du précédent conseil municipal : étude schéma électrique, raccordement / alimentation, coffret, installation, génie civil, fourniture borne double (2 prises voiture et 2 prises vélo), installation, contrat de maintenance et supervision : **19.620 € TTC**

Monsieur le Maire se pose la question d'une possible obligation future d'avoir ce type de borne, cependant, vu le coût onéreux, **il propose aux membres du Conseil Municipal d'attendre pour le moment.**

Il sera au préalable nécessaire de contacter Enedis et de connaître la puissance nécessaire et les coûts annexes. Un emplacement possible serait vers les conteneurs au P2.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre pour investir dans ce type d'équipement, même s'il est prévu au budget 2023.**

• RENOV LAC : travaux église

Monsieur le Maire fait lecture du devis reçu de l'entreprise Renov Lac : **3.360 euros** (lecture contenu devis). 8000 euros ont été prévus au budget.

Pour rappel, des petites fenêtres sont tombées (travail du bois, humidité). L'entreprise est allée voir sur place (changement carreaux, peinture, échafaudage à 8 mètres...)

Il faudra voir avec la Trésorerie s'il est possible de récupérer la TVA sur cette facture.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux et de valider le devis.**

• MAINTENANCE HORODATEURS

Monsieur le Maire présente le tarif proposé par Flowbird si la commune souhaite mettre en place **un contrat de maintenance des horodateurs**. Ce tarif a été demandé suite aux nécessaires interventions qui ont déjà été demandées à Flowbird en dehors de tout contrat (panne, etc...).

- **645 € HT par machine** pour une période de 6 mois soit **5.418 € TTC** pour les 7 horodateurs.
Inclus : 1 visite préventive complète par an (nettoyage, réglage, vérifications si besoin, dépannage préventif) et la réalisation de dépannages sur demande en conditions d'intervention préventives et prioritaires (soit 5 jours au maximum).
La redevance forfaitaire proposée prend en compte l'ensemble des frais de maintenance, soit les frais de déplacement, de main d'œuvre et de pièces quelle qu'en soit la quantité nécessaire.

A noter que selon le commercial contacté, les pièces de rechange en stock chez Flowbird sont fournies en priorité aux clients sous contrat de maintenance. Ce qui implique parfois des délais de réparation plus long pour ceux qui ne le sont pas (commande de pièces nécessaires si pas en stock, et prix parfois différents).

Monsieur Pascal FOURNIER fait remarquer à ce sujet que le réparateur qui devait venir réparer n'est finalement pas venu, car nous n'étions pas en contrat de maintenance. Pour faire intervenir il faut passer par la Hot line.

Madame Amélie PANCRACIO précise que Flowbird va venir exceptionnellement pour un horodateur qui est en panne, car cette dernière est intervenue lorsqu'il était sous garantie. Monsieur le Maire annonce toutefois que cet horodateur ne fonctionnera pas ce week-end, car le réparateur doit venir en début de semaine prochaine.

➔ **Etant donné le coût élevé du contrat de maintenance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser pour l'instant d'adhérer à ce contrat.**

Monsieur Pascal FOURNIER indique que les clefs de plusieurs horodateurs ont visiblement été volées ce jour, car elles ont été oubliées par deux agents sur un horodateur.

• REPARATION JEUX PETITE PLAG

Deux balançoires, le « tape cul » et la locomotive demandent à être réparés. Un devis s'élève à environ **5.000 euros**. Ces dépenses n'ont pas été prévues au budget, mais le contrôle doit passer prochainement.

Monsieur le Maire demande s'il est possible de passer ces frais en fonctionnement, ce à quoi Mme DELAIGUE, adjointe administrative, répond qu'il est préférable de passer cette dépense en investissement si le projet « borne électrique » ne se fait pas.

Monsieur le Maire demande à ce que d'autres devis soient demandés.

→ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les réparations pour maximum le prix annoncé.**

• **TABLE ET BANCS EN RESINE**

Monsieur le Maire évoque la fermeture du fournisseur ALTRAD ST ETIENNE. Ce dernier vendait à des prix intéressants des tables et bancs en résine couleur bois.

Un devis a été validé en urgence pour profiter de ces tarifs, **après consultation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal par le biais du groupe msn : commande de 5 tables et 4 bancs pour 6.000 euros après négociation.**

Ils seront destinés à la Petite Plage et devront être fixés avec du béton après définition des emplacements.

9. ADHESION TERRES ROMANES D'Auvergne

Monsieur le Maire présente l'association « **TERRES ROMANES D'Auvergne** » créée à la fin des années 90 autour de 10 communes pour créer une route romane.

Objet : mettre en valeur le patrimoine roman des membres adhérents, aider les communes à le valoriser en proposant un service d'ingénierie (coordination des actions d'animation, de formation...), favoriser les actions communes concertées.

Le coût de l'adhésion pour la commune serait de 0,45 euros par habitant soit 188,10 euros (418 * 0,45)

Le Maire de Saint Nectaire est Président de l'association et le Batistère ou l'église pourraient par exemple bénéficier de ce que l'association propose (concerts, spectacles, etc...)

→ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association.**

10. PROTECTION DES DONNEES : HORODATEURS

Monsieur le Maire précise que la saisie et l'enregistrement du n° d'immatriculation du véhicule lors de l'achat du ticket est maintenant soumise au règlement général de la protection des données (CNIL). Il s'avère nécessaire de prendre une délibération pour écarter le droit d'opposition à saisie.

→ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération à ce sujet, en tant que responsable du traitement des données et afin d'écarter le droit d'opposition des usagers au stationnement (motif d'intérêt général : bonne gestion et contrôle du stationnement payant sur la voie publique)**

11. OUVERTURE DES PLIS VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire fait par des offres de prix pour les lots de bois qui ont été réceptionnées et lit le tableau ci-dessous :

NOM PRENOM	LOT CONCERNE	MONTANT PROPOSE
GUERIN René	lot 1	77 euros
<u>BONNET Joel</u>	<u>lot 5</u>	<u>20 euros / R</u>
MEYLEU Jean	lot 2	63 euros
<u>CROZET Cyril</u>	<u>Lot 2</u>	<u>200 euros / R</u>
BARON Olivier	Lot 2	60 euros
<u>BARON Olivier</u>	<u>Lot 3</u>	<u>70 euros / R</u>
AYOUL Michel	Lot 1	80 euros

<u>ROSEAU François</u>	<u>Lot 1</u>	<u>150 euros / R</u>
------------------------	--------------	----------------------

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les lots aux meilleurs prix proposés (voir noms soulignés dans le tableau).**
Les offreurs seront contactés.

12. QUESTIONS DIVERSES

- **VELO GEANT TOUR DE FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il va être récupéré par la commune à Grandrieu (Lozère) le **jeudi 11 mai 2023** par les équipes municipales. Il sera installé le **mercredi 17 mai**, donc avant le critérium. **L'emplacement doit être situé sur le trajet du Tour de France** : l'idéal au pont de fer à l'entrée du Chambon.

Une photo avec les maires impliqués dans le Tour de France de la sculpture aura lieu le vendredi 19 mai.

- **SCULPTURE VELO EN BOIS**

Une autre sculpture vélo en bois sera récupérée à Brioude lors du déplacement pour Grandrieu, elle sera positionnée au lac.

- **CRITERIUM**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une réponse orale du Conseil Départemental : le financement s'élèverait à 15.000 euros (bien en deçà des montants initiaux évoqués). La commune de Besse donnera 1000 euros. D'autres réponses sont en attente. Le Crédit Agricole de Besse versera 200 euros.

Le Conseil Départemental avait prévu de faire tout le parking y compris le pré adjacent. Etant donné la baisse de financement, Monsieur le Maire a indiqué préférer renoncer au pré (pas d'utilité) et obtenir plus de financement. Un entretien doit avoir lieu prochainement avec le département.

Monsieur le Maire propose que les maillots soient remis par les membres féminin du Conseil Municipal présents, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Le stationnement se fera en partie sur parking de la plage Murol, sur les parkings du LEM, le parking de M. WITZ, sur le P2 et le P3. La mairie va solliciter le Grand Panorama afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser son parking.

Des animations auront lieu sur le P1 (écran géant, marché nocturne, etc...).

- **DEMANDE GAP : CONCOURS PLANEUR RADIO COMMANDE**

GAP souhaite organiser un concours de planeur radio commandé les 14 et 15 octobre 2023. Monsieur le Maire fait lecture de la demande.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser ce concours.**

- **MATERIEL ET FOURNITURES A ACHETER**

Monsieur Pascal FOURNIER indique qu'il est nécessaire d'acheter un gros étiau. **Le Conseil Municipal décide de demander un devis à Vacher qui reste le fournisseur le plus adapté.**

Monsieur Pascal FOURNIER précise qu'il est également nécessaire d'acheter des fournitures pour l'été, pour le nettoyage de la piscine surtout et de faire l'état des stocks. Il a commandé lui-même les combinaisons.

Madame Estel BOUCHE rappelle qu'il est important d'acheter des **cuissardes pour le nettoyage des arbres dans le ruisseau.**

Un gilet pour Madame Muriel RIGAUD avec le nouveau logo de la commune doit être acheté afin qu'elle puisse être mieux identifiée lorsqu'elle s'occupe des animations l'été. **Un autre gilet ASVP devra être commandé également.**

- **TRACTOPELLE**

Monsieur Pascal FOURNIER souhaite savoir pourquoi le tractopelle n'a pas été mis en vente sur le bon coin. Il suffirait de prendre une photo. Il serait possible de faire de même pour le trafic et les jardinières du bord du Lac. Le nécessaire sera fait par Mme DELAIGUE à réception des photos.

- **HORODATEURS**

Monsieur le Maire indique que la question de l'ASVP se pose pour les week-ends puisque les équipes techniques ne travaillent plus sur ces périodes (arrêt des heures supplémentaires).

De ce fait, certains travaux ont été sous-traités cette année. **Cependant pour l'ASVP, il serait peut-être nécessaire que le contrôle soit fait au moins le samedi.**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de stationnement pour les commerçants et les résidents ont été maintenus au même niveau que l'année dernière.

- **BROCANTE**

Madame Camille MARTIN fait remarquer qu'il vaudrait mieux éviter qu'une brocante soit organisée le week-end de l'Ascension car elle supprime tous les parkings pour les clients.

21h, la séance est levée.

Prochain Conseil : Mardi 23 mai 18h00